



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération
42720 BRIENNON
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

N° : 2023/1909/05

**OBJET : RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE ET
EXTENSION DE LA SALLE
POLYVALENTE - DEMANDES
DE SUBVENTIONS**

Le mardi 19 septembre 2023 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN, Émilie GORDONS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20230919-2023190905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Secrétaire élue pour la durée de la session : Béatrice RAOU

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 14 mars 2023 par laquelle il avait été décidé de faire appel à un assistant maîtrise d'ouvrage, la société Services AMO, pour le projet de rénovation énergétique et d'extension de la salle polyvalente.

Il présente les différentes options proposées par ladite société pour la réalisation des travaux et propose de demander des subventions auprès de différents organismes.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte de faire réaliser les travaux de rénovation énergétique et extension de la Salle Polyvalente,
2. Charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Département, de la Région, de l'État, de l'Europe et de toute autre instance susceptible d'en attribuer, pour un montant de dépenses global de 2 395 728,10 € HT, qui comprend :
 - Travaux : 1 900 569,30 € HT
 - Études : 279 707,79 € HT
 - Communication : 2 500,00 € HT
 - Divers : 212 951,01 € HT
3. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document rendu nécessaire par la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Béatrice RAOU

Publié sur Internet le 26 septembre 2023